

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 27 novembre 2023 à 9h30 à la Préfecture de la MRC située au 1303, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

SONT PRÉSENTS :

- M. Paul Barriault : préfet suppléant,
maire de Havre-Saint-Pierre;
- M^{me} Charlotte Cormier : conseillère de comté,
mairesse suppléante de Havre-Saint-Pierre;
- M. Léonard Labrie : conseiller de comté,
maire d'Aguanish.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

- M^{me} Hélène Boulanger : conseillère de comté,
mairesse de L'Île-d'Anticosti;
- M. Henri Wapistan : conseiller de comté,
maire de Natashquan;
- M. Étienne Lemieux : conseiller de comté,
maire suppléant de Baie-Johan-Beetz;
- M^{me} Josée Brunet : conseillère de comté,
mairesse de Rivière-Saint-Jean;
- M. Jacques Bernier : conseiller de comté,
maire de Rivière-au-Tonnerre;
- M^{me} Ginette Paquet : conseillère de comté,
mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan.

EST PRÉSENTE PAR TÉLÉPHONE :

- M^{me} Meggie Richard : préfète.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Paul Barriault.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

- M^{me} Nathalie de Grandpré : directrice générale et greffière-trésorière;
- M^{me} Fanie Boudreau : directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement de confirmer par cette résolution, la renonciation par tous les membres présents à l'avis de convocation de cette séance extraordinaire pour valoir comme renonciation écrite et conforme à la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la Préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 9h30 par monsieur Paul Barriault. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Charlotte Cormier, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION;
 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
 4. Convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'accompagnement de la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans la mise à jour de ses outils de planification du territoire;
 5. Ajustement et prolongation de l'entente concernant l'octroi de subvention afin de soutenir la MRC dans les activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti ;
 6. Demande de soutien financier auprès des paliers gouvernementaux dans le cadre de la reconnaissance d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO;
 7. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE.
- 4. Convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'accompagnement de la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans la mise à jour de ses outils de planification du territoire**

Attendu que L'Île-d'Anticosti est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 19 septembre dernier étant donné la valeur universelle exceptionnelle des fossiles et des strates géologiques de l'île;

Attendu qu'un accompagnement de la municipalité de L'Île-d'Anticosti est nécessaire pour mettre à jour les outils de planification du territoire, afin qu'ils soient adaptés à l'arrivée du site du patrimoine de l'UNESCO;

Attendu qu'une subvention à cette fin est possible par l'entremise de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a fait parvenir à la MRC de Minganie un projet de convention de subvention établissant les modalités relatives à l'octroi d'une subvention de 150 000 \$ pour une période de 3 ans à la MRC pour accompagner la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le domaine de l'aménagement du territoire, afin qu'elle révise son plan et ses règlements d'urbanisme;

244-23

En conséquence, il est proposé par monsieur Étienne Lemieux, appuyé par madame Ginette Paquet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie s'engage à participer au projet consistant à accompagner la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le domaine de l'aménagement du territoire, afin qu'elle révise son plan et ses règlements d'urbanisme;
- Que la MRC approuve le projet de convention de subvention à intervenir entre la MRC de Minganie et la ministre des Affaires municipales pour ce projet;

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjointe à signer cette convention d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et tout document s'y rattachant;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjointe à signer toute autre convention d'aide financière provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et des différents ministères ayant pour but de soutenir les activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti, ainsi que tout document s'y rattachant.

5. Ajustement et prolongation de l'entente concernant l'octroi de subvention afin de soutenir la MRC dans les activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti

Attendu l'entente de subvention de 700 000 \$ à la MRC par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, afin de soutenir les activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti ;

Attendu que cette entente de subvention prend fin le 31 mars 2024 et que les activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti ne sont pas pleinement réalisées;

Attendu que cette entente doit être prolongée et également être révisée, de sorte qu'elle soit davantage substantielle, afin d'inclure l'ensemble des opérations et des immobilisations reliées à la recherche scientifique et à la mise en valeur du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs d'actualiser et de reconduire cette entente de subvention, afin de permettre la pleine réalisation des activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti et afin d'inclure l'ensemble des opérations et immobilisations qui s'y rattachent;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et / ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution dont l'entente de subvention du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs reconduite et actualisée.



246-23

6. Demande de soutien financier auprès des paliers gouvernementaux dans le cadre de la reconnaissance d'Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO

Attendu que L'Île-d'Anticosti est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 19 septembre dernier étant donné la valeur universelle exceptionnelle des fossiles et des strates géologiques de l'île;

Attendu qu'un grand nombre d'investissements est nécessaire, afin de permettre la pleine réalisation des activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti et des opérations et immobilisations qui s'y rattachent;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Charlotte Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie et la municipalité de L'Île-d'Anticosti demandent aux instances gouvernementales provinciales et fédérales de soutenir la pleine réalisation des activités reliées à la recherche scientifique, à la mise en valeur et à la création d'une société de gestion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO de L'Île-d'Anticosti incluant les opérations et immobilisations qui s'y rattachent;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et / ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution dont toute entente de subvention avec les différents paliers gouvernementaux à cet effet.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet suppléant, monsieur Paul Barriault, déclare la séance levée à 9h41.

Le préfet suppléant,

**La directrice générale et
greffière-trésorière,**

Paul Barriault

Nathalie de Grandpré

247-23